NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 5 juin 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Avis de modification à la *Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés* afin de permettre l'utilisation de la gomme de tara dans une variété d'aliments - Numéro de référence : NOM/ADM-0114 |
| La Direction des aliments de Santé Canada a complété une évaluation poussée de l'innocuité d'une demande sollicitant l'autorisation d'utiliser la gomme de tara, un nouvel agent émulsifiant, gélifiant, stabilisant et épaississant, dans la fabrication de plusieurs aliments normalisés et non normalisés.Le 23 août 2017, Santé Canada a publié une Proposition visant à permettre l'utilisation de la gomme de tara comme agent émulsifiant, gélifiant, stabilisant et épaississant dans des aliments non normalisés et certains aliments normalisés [NOP/ADP-0027]. La proposition a fait l'objet d'une période de consultation de 102 jours afin d'obtenir les commentaires du public. Un résumé des commentaires et des réponses fournis au cours de cette période est disponible dans le document d'information référencé ci-dessous.Puisque aucune préoccupation n'a été soulevée en matière d'innocuité au cours de cette évaluation effectuée par Santé Canada, le Ministère a autorisé l'utilisation de la gomme de tara en tant qu'additif alimentaire tel que décrit dans le document d'information disponible ci-dessous en modifiant la *Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés*, en date du 14 mai 2018.L'objectif de cette communication est d'annoncer publiquement la décision du Ministère à cet égard et de fournir les coordonnées pour toute demande de renseignements ou pour ceux qui souhaitent transmettre toute nouvelle information scientifique pertinente à l'innocuité de cet additif alimentaire.<https://members.wto.org/crnattachments/2018/SPS/CAN/18_2872_00_e.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2018/SPS/CAN/18_2872_00_f.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: Sans objet |
| **Organisme ou autorité désignés pour traiter les observations: [ ]****autorité nationale responsable des notifications, [****X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ]****autorité nationale responsable des notifications, [****X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| La version électronique du: "Avis de modification à la *Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés* afin de permettre l'utilisation de la gomme de tara dans une variété d’aliments - Numéro de référence: NOM/ADM-0114" est téléchargeable au:<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/food-nutrition/public-involvement-partnerships/modification-permitted-emulsifying-gelling-stabilizing-thickening-tara-gum.html> (anglais)<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/participation-public-partenariats/modification-autorises-emulsifiants-gelifiants-stabilisants-epaississants-gomme-tara.html> (français)ou obtenu en écrivant au:Autorité de notification et Point d'information du Canada sur les OTC et les MSPAffaires étrangères, Commerce et Développement CanadaDirection des règlements et des obstacles techniques (TIB)111, Promenade Sussex, Ottawa, ON, K1A 0G2CanadaTel: +(343) 203 4273Fax: +(613) 943 0346E-mail: pointdinformation@international.gc.ca  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**